



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le **mardi 24 février 2026** à **12 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Monsieur Mario Demers, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller
Madame Carmen B. Pilote, conseillère
Madame Mélanie Rose, conseillère

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Etienne Bergevin Byette
M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCE MOTIVÉE :

Madame Diane Boyer, conseillère

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du mardi 24 février 2026 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 10 février 2026 et adoption dudit procès-verbal
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 943 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc
4. Adoption des chartes régissant les diverses commissions du conseil municipal
5. Autorisation d'aller en appel d'offres publics – AO 2026-003
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire du mardi 24 février 2026

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 12 HEURES

2026-02-045 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

D'ouvrir la séance extraordinaire du mardi 24 février 2026 à 12 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-02-046 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 FÉVRIER 2026 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Mario Demers

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 10 février 2026, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 10 février 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-02-047 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 943 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE LEDUC

Mme la conseillère Melanie Rose donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement n° 943 décrétant un emprunt pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* et dépose ledit projet de règlement.

2026-02-048 ADOPTION DES CHARTES RÉGISSANT LES DIVERSES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles 70 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et dans un souci de saine gouvernance, le conseil municipal de la Ville de Pincourt constitue des commissions permanentes pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et dans l'accomplissement de ses responsabilités ;

Considérant qu'il est de la volonté du conseil municipal de se doter d'une démarche structurante pour encadrer la préparation et le déroulement de ces mêmes commissions municipales, il est

PROPOSÉ PAR Mario Demers
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

D'adopter les chartes régissant les diverses commissions de travail du conseil municipal de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-02-049 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLICS - AO 2026-003

Considérant les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C -19) encadrant l'adjudication de contrats, il est

PROPOSÉ PAR	Carmen B. Pilote
APPUYÉ PAR	Denise Bergeron

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures urbaines à aller en appel d'offres publics pour le projet de réfection des infrastructures de la rue Leduc.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne s'est manifestée lors de la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-02-050 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

PROPOSÉ PAR	René Lecavalier
APPUYÉ PAR	Denise Bergeron

De lever la séance extraordinaire du mardi 24 février 2026 à 12 h 08.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE